





REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE

15^{ème} Rallye Régional du Bas Vivarais

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE RHONE ALPES

COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2026 COEFFICIENT 2

CHAMPIONNAT LIGUE RHONE-ALPES
CHALLENGE GEDIMAT – CAYREYRE – Challenge Jeune Talent

21 & 22 NOVEMBRE 2025

ORGANISE PAR L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE L'ARDECHE

L'ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMIBILE DE L'ARDECHE

Tient à remercier chaleureusement les personnalités qui ont permis l'organisation de cette 15^{ème} éditions en apportant leurs aides, ainsi que les communes de Ruoms - Bessas - Beaulieu - St André de Cruzieres - Chandolas

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

ASA ARDECHE 6 place de la Gare 07380 Lalevade d'Ardèche Tél: 07 49 99 64 81

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement le 16 septembre 2025

Ouverture des engagements le 30 septembre 2025

Clôture des engagements le 10 novembre 2025 à minuit

Parution du carnet de route mercredi 12 novembre

Date et heure des reconnaissances

Dimanche 16 novembre de 8h30 à 18h00

Vendredi 21 novembre de 8h30 à 17h30

Vérifications administratives

Dimanche 16 novembre de 8h30 à 15h00 Brasserie le Coin de Table Ruoms

Vendredi 21 novembre de 13h30 à 19h00 Salle des fêtes de Ruoms

Vérifications techniques vendredi 21 novembre de 13h45 à 19h15 Lieu entrée parc fermé de Ruoms Heure de mise en place du parc de départ le 21 novembre à 14h00. Lieu, parking Charles de Gaulle.

1er réunion des commissaires sportif le 21 novembre à 20h00

Publication des équipages admis au départ et heure de départ le 21 novembre à 21h30 sur le site Chronodium avec ordre de départ Départ 1er voiture VHC 7h15

Samedi 22 novembre :

Départ parc de Ruoms à 7h15

Arrivée 1er voiture Parc de Ruoms 18h00

1ère Réunion des commissaires sportif le 21 novembre à 20h00

Publication des équipages admis au départ le 21 novembre à 21h30 sur le site Chronodium avec ordre de départ. Vérification finale Garage Auto Moto 07 Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats Partiels, du rallye à la fin du rallye de chaque étape site Chronodium

Remise des prix le 22 novembre 2025 à la fin du rallye sur le podium Parc de Ruoms

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Ardèche organise le 21 et 22 novembre 2025 en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile et par la FFSA sous le permis d'organiser N° R50 en date du mardi 5 aout 2025 et de la FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE N° 621 en date du mardi 5 aout 2025

Comité d'Organisation

Président : Vialar Bernard Vice-Président Masclaux

Sébastien

Trésorier Jouve Denis Secrétaire Moulin Colette

Caro Jean – Cayreyre Stéphane – Payan Luc – Rey Fanck – Guyot Jeremy – Granger Guy – Chabrier Anne Lise – Deleuze Joël Moulin Dominique – Maurel Richard – Raphaël Poletti - Serre Romain – Cagnet Miche – Villeneuve Bastien – Bourja Edmond.

Speaker: Patrick Vezolle

Secrétariat du Rallye, Adresse : 6 place de la Gare 07380 Lalevade d'Ardèche

Téléphone : **07 49 99 64 81**Mail : asa.ardeche@gmail.com

Permanence du Rallye : Parc fermé le 16 & 17 novembre 2024

ORGANISATEUR TECHNIQUE

Le comité directeur sous l'égide du Président Bernard Vialar

1 Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

Mr Veyret Emmanuel Licence n°1316

Mr Agostinho Armand Licence n°12775 Mme Agostinho Martine Licence n°309246

Mme Besançon Monique Licence n°9682 Mr Decarpentrie Max Licence n° 3433

Mr Benoit Laurent Licence n° 46771

Mme Chioru Catherine Licencen°8654 Adjoint à la

Mr Pawlack Paul Edouard Licence n°153663 Mr Canel Jean Louis Licence n°50539

Mr Bachasse Benjamin Licence n° 07620 Mr Grand Pierre Gilbert Licence n°10151 Mr Forestello Jean Pierre Licence n°11620 Mr Biagioni Christophe Licence n° 169294

Mr Blachier Jean Lou Licence n° 261762

Mr Gagnaire Patrick Licence n° 3062

Mr Coquet Bernard Licence n°1324

1.1 P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs

Commissaires Sportifs

Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs

Directeur de Course

Directeur de course ADJ

Adjoint à la Direction de Course délégués aux ES

Direction de Course délégués aux ES Commissaire Technique responsable Commissaires Techniques adjoints

Responsable VHC

VHC

Mme ADT Cécile

Pitarch Floreal Licence n° 2729

Mme Simon Sylvie Licence n°214749 Mme Forestello Isabel Licence n°138486 Mme Gibily Nathalie Licence n°220119 Mr Gibilli Christian Licence n°3302

Mme Moulin Colette

Mr Nantet Julien Licence n°345645

Médecin chef

Chargés des relations avec les concurrents

Juges de faits Observateur

Chargé des relations avec la presse

Classement Chronodium Moderne — VHC

Speaker Vezolles Patrick

1.2 P. ELIGIBILITE

Le Rallye du Bas Vivarais Challenges Ligues Rhône Alpes 2025 - Coefficient 2 pour la coupe de France des rallyes 2026

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1 P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye du Bas Vivarais doit s'inscrire avant le : Lundi 10 novembre 2025 à minuit

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 160 voitures maximum.

Ordre de départ VHC - MODERNE

3.1.11P. Les droits d'engagement sont fixés à :

- 340€ avec la publicité facultative pour les équipages 100% licenciés ASA ARDECHE
- 360€ avec la publicité facultative pour les équipages 50% licenciés ASA ARDECHE
- 380€ avec la publicité facultative proposée par l'organisateur pour les autres équipages
- 640€ sans la publicité facultative

Une caution de 200€ sera demandée pour le transpondeur.

3.1.12 P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.1.13 P. Si désistement : Application du règlement FFSA

3.1.14 ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée dans le parc d'assistance de Ruoms le vendredi 21 à partir de 12h30 et le samedi 22 toute la journée, les remorques sont interdites sur le parc d'assistance, elles doivent êtres au parc remorque des Vignerons face à la zone commercial.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1 P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2 P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sera communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1 P. DESCRIPTION

Le Rallye du bas Vivarais représente un parcours de 118 km. Il est divisé en une étape et 3 sections. Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39 km. Les épreuves spéciales sont :

Samedi Etape 1 Section 1:7h15

ES 1 Autagon - Bessas 7.80 km

ES 2 Clairac - Pléoux 5.21 km

Section 2: 14h20

ES 3 Autagon - Bessas 7.80 km

ES 4 Clairac - Pléoux 5.21 km

Section3: 18h25

ES 5 Autagon - Bessas 7.80 km

ES 6 Clairac - Pléoux 5.21 km

6.2 P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3 Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Dimanche 16 novembre de 8h30 à 18h00

Vendredi 21 novembre de 8h30 à 17h30

Des contrôles de vitesse auront lieu sur les différentes ES

Le road book sera téléchargeable à partir du mercredi 12 novembre sur le site de l'ASA Ardèche.

6.2.7P Pénalités

Conforme au règlement standard des rallyes 2025

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.1.P Conforme aux règles spécifiques des rallyes, au règlement de la coupe de France des Rallyes

7.2.P Les dépanneuses seront utilisées uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et / ou la Direction de Course à évacuer des voitures des concurrents quand le passage même au ralenti, même dans les bas-côtés, est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents. Tous dépannages demandés par les concurrents sont à la charge de ceux-ci. Le concurrent renonce par ailleurs à tous recours contre l'organisateur ou un des membres de l'organisation en cas de sortie de route de son véhicule ou en cas de collision avec un autre concurrent.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et coupe de France 2023 sur le site Chronodium

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Scratch

PREMIER 340,00 €
DEUXIEME 200,00 €
TROISIEME 125,00 €

Remise des prix par classe

Classement	De 1 à 3 partants	De 4 à 6 partants	De 7 à 9 partants	Plus de 10 partants
1 ^{er} de Classe	170€	340€	340€	340€
2ème de Classe	00.00€	170€	170€	170€
3ème de Classe	00.00€	00.00€	100€	100€
4ème de Classe	00.00€	00.00€	00.00€	50€

COUPE DES DAMES 300,00 € Si plus de 3 partants sinon 50% du prix

COUPES:

Classement Général Les trois premiers du scratch Groupes. Les trois premiers de chaque groupe.

Classes : A chaque équipage primé..

Equipage Féminin la première du classement. Les coupes ne sont pas cumulables. Tous les prix sont cumulables.

Les chèques seront envoyés par la poste dans la semaine suivante le rallye. Les coupes ne sont pas cumulables.